



## **LE DOSSIER DU MOIS DU CERCLE DE L'ÉPARGNE**

---

### **LES RÉGIMES SOCIAUX FACE À LA RÈGLE DE L'ÉVOLUTION DES ESPÈCES**

*Par Philippe Crevel, Directeur du Cercle de l'Épargne*

**Mai 2016**

# LES RÉGIMES SOCIAUX FACE À LA RÈGLE DE L'ÉVOLUTION DES ESPÈCES

---

## SOMMAIRE

<b>NOTRE SYSTÈME DE PROTECTION SOCIALE, PRODUIT D'UNE HISTOIRE AGITÉE .....</b>	<b>3</b>
L'idéal du Conseil National de la Résistance .....	3
Le défi démographique.....	4
Le défi économique .....	5
Le défi social .....	6
<b>LE PACTE SOCIAL MENACÉ ? .....</b>	<b>7</b>
La retraite, la retraite et encore la retraite .....	7
La santé avant tout, bien que.....	8
Le nouveau monde du travail .....	9
La tertiarisation et la féminisation de l'emploi .....	10
La montée en puissance des cadres et des activités intellectuelles .....	10
Le travail de demain n'est pas celui d'hier ! .....	10
<b>LE RENOUVEAU DU TRAVAIL NON-SALARIÉ.....</b>	<b>12</b>
<b>VERS LE COMPTE PERSONNEL D'ACTIVITÉ.....</b>	<b>13</b>

## LES RÉGIMES SOCIAUX FACE À LA RÈGLE DE L'ÉVOLUTION DES ESPÈCES

*Par Philippe Crevel, Directeur du Cercle de l'Épargne*

### NOTRE SYSTÈME DE PROTECTION SOCIALE, PRODUIT D'UNE HISTOIRE AGITÉE

Dans sa forme actuelle, le système de protection sociale français date de 1944. Tout n'est pas né, loin de là, à la Libération et tout n'a pas été créé en une journée. La protection sociale est le fruit de l'industrialisation et des luttes syndicales qui l'ont accompagnée. De nombreuses structures d'initiative privée ou publique apparaissent au cours du XIX<sup>e</sup> siècle afin de venir en aide aux ouvriers.

Notre histoire sociale est marquée par la période révolutionnaire, avec la suppression des corps intermédiaires par la loi Chapelier de 1791 et le décret d'Allarde des 2 et 17 mars 1791, qui interdisait la création de syndicats de salariés et de mutuelles ainsi que le droit de grève, a compliqué l'élaboration de consensus sociaux. Il faudra attendre le 25 mai 1864, sous le Second Empire, afin que le délit de coalition et de grève soit supprimé par la loi Ollivier. Dans les faits, cette loi met un terme au délit de constitution de syndicats tout en maintenant leur interdiction. La légalisation des syndicats professionnels n'intervient qu'avec la loi du 21 mars 1884. Ce combat pour la reconnaissance des syndicats a laissé son empreinte dans l'histoire sociale de la France.

Cette longue maturation du fait social et notre travers centralisateur ont conduit à placer l'État au cœur de la vie sociale de la Nation.

Malgré de nombreuses tentatives sous la III<sup>e</sup> République, la France n'a pas pu se doter d'un système cohérent de protection sociale avant la Seconde Guerre Mondiale. La division syndicale attisée par la création de l'URSS et le fait que la France soit demeurée longtemps un pays rural et de petites industries ont constitué des freins importants.

### L'idéal du Conseil National de la Résistance

Le père de la Sécurité sociale à la Française, Pierre Laroque, avait défini clairement les missions de la Sécurité sociale à l'occasion d'un discours prononcé le 23 mars 1945 à l'École nationale d'organisation économique et sociale qui préfigure les ordonnances de 1945 sur la Sécurité sociale.

Il avait alors déclaré, « *qu'est-ce donc que la Sécurité sociale ? Je crois qu'on peut définir ainsi : la garantie donnée à chacun qu'il disposera en toutes circonstances d'un revenu suffisant pour assurer à lui-même et à sa famille une existence décente, ou à tout le moins un minimum vital.*

*La sécurité sociale répond ainsi à la préoccupation fondamentale de débarrasser les travailleurs de la hantise du lendemain, de cette hantise du lendemain qui crée chez eux un constant complexe d'infériorité, qui arrête leurs possibilités d'expansion et qui crée la distinction injustifiable des classes entre les possédants, qui sont sûrs d'eux-mêmes et de leur avenir, et les non-possédants, constamment sous la menace de la misère.*

*Si donc cette garantie, pour être vraiment complète, doit viser toutes les familles, il n'en est pas moins vrai que la sécurité sociale est avant tout la sécurité des travailleurs, la sécurité des familles, qui tirent leurs revenus du travail d'un ou de plusieurs de leurs membres ».*

La Sécurité sociale s'inscrivait donc dans le processus de lutte des classes de l'époque et elle était intimement liée au statut professionnel, même si Michel Laroque admet qu'elle se devait d'assurer une couverture universelle.

Cette équation économique était, en outre, en phase avec l'idéologie de l'époque très imprégnée de marxisme et de keynésianisme. La Sécurité sociale version 1944 s'appuyait sur les principes mis en œuvre par la mutualité et par les Bourses du Travail au XIX<sup>e</sup> siècle et durant la première partie du XX<sup>e</sup> siècle.

La vie économique avait vocation à s'articuler autour de grands groupes ou combinats. Les travailleurs indépendants, les PME avaient vocation à disparaître. Le droit du travail, le droit social comme le droit fiscal ont été alors refondés autour de ce concept.

Après la Seconde Guerre Mondiale, les Constituants ont inscrit noir sur blanc dans le préambule de la Constitution de 1946 qui est aussi celui de celle de 1958, dans son 11<sup>e</sup> alinéa, que la Nation « *garantit à tous, notamment à l'enfant, à la mère et aux vieux travailleurs, la protection de la santé, la sécurité matérielle, le repos et les loisirs. Tout être humain qui, en raison de son âge, de son état physique ou mental, de la situation économique, se trouve dans l'incapacité de travailler a le droit d'obtenir de la collectivité des moyens convenables d'existence* ».

À l'époque, la protection sociale s'est construite sur la base d'une couverture de risques. La retraite était loin d'être une certitude compte-tenu de l'espérance de vie. De même, pour bénéficier des régimes alors en place, il fallait cotiser dans un cadre professionnel. L'écart entre le niveau de couverture par l'assistance et celui procuré par la Sécurité Sociale était important. Il a fallu les réformes conduites des années 70 aux années 90 pour rapprocher les logiques au point d'aujourd'hui.

Au fil des décennies, par le jeu des mutations, les fondamentaux de 1945 ont été remis en cause qu'ils soient économiques, sociaux, démographiques, sociologiques ou psychologiques.

## **Le défi démographique**

Nous sommes confrontés en premier lieu à un double défi démographique, quantitatif et qualitatif. L'arrivée des classes d'âge du baby-boom entraîne par ricochet un papy-boom qui est d'autant plus fort que l'espérance de vie après 60 ans a fortement progressé

depuis 1950. Nous ne devons en aucun cas nous attrister de cette mutation démographique qui est le produit d'un progrès sans précédent. Jamais, dans l'histoire de l'humanité, en si peu de temps, l'Homme n'avait réussi à étirer aussi fortement sa durée de vie. Toutefois, cette révolution si elle n'était pas bien conduite, pourrait faire exploser notre pacte social.

L'espérance de vie à 60 ans, celle qui permet d'évaluer le coût des retraites, est ainsi passée de 17 à plus de 25 ans de 1950 à aujourd'hui. L'espérance de vie à la naissance pourrait atteindre 90 ans pour les femmes et 85 ans pour les hommes en 2050 contre 85 et 79 aujourd'hui. Cette espérance de vie a stagné longtemps autour de 35 ans de Louis XV à Napoléon 1<sup>er</sup>.

D'ici 2025, nous allons débiter une autre époque, celle de l'entrée en grand âge des générations du baby-boom. Le nombre de personnes de plus de 80 ans devrait doubler d'ici 2030. Symbole de cette mutation, d'ici à 2050, le nombre de centenaires passera de 15 000 à plus de 200 000. Nous devons nous préparer à un choc des dépenses d'assurance-maladie et celles de la dépendance. Certaines études prédisent que le coût social des dépenses liées à l'âge pourrait atteindre 30 % du PIB en 2040 contre 20 % aujourd'hui.

Depuis 1993, nous nous sommes habitués aux réformes des retraites. Nous avons appris à gérer le problème retraite sans trop de casse et cela malgré une situation économique complexe. Mais, cette accoutumance aux réformes ne doit pas nous faire oublier que nous avons encore de hautes marches à franchir que ce soit en matière de santé, de retraite et surtout de dépendance.

Nous avons la tentation de donner du temps au temps pour le traitement du dossier de la dépendance. Même si l'espérance de vie en bonne santé progresse, nous ne pourrions pas échapper à la réforme de la dépendance d'autant plus que les finances des départements en charge de l'Allocation Personnalisée d'Autonomie sont mises sous pression.

## Le défi économique

Notre système de protection sociale a été pensé pour une société ayant de nombreux jeunes, peu de retraités, une société à reconstruire après la grande crise et le deuxième conflit mondial. Avec un PIB augmentant de plus de 3 % par an, la montée en puissance des régimes sociaux était relativement facile à assurer. Le financement par des cotisations sociales assises sur les salaires constituait la bonne solution. Nous étions alors en plein-emploi. Il fallait recourir à une population immigrée pour faire face aux besoins ; les salaires progressaient d'autant plus que l'inflation était vive.

Aujourd'hui, la situation est tout autre. La population active stagne ; le chômage est élevé ; les salaires augmentent faiblement au moment même où les dépenses sociales liées au vieillissement explosent.

Même si, depuis 1980, il est exagéré d'affirmer que « les Trente Piteuses » ont succédé « aux Trente Glorieuses », néanmoins, il y a une réelle rupture dans le rythme de

croissance. La rupture est même assez nette depuis 2008. En effet, depuis la grande récession, la zone euro et la France font du surplace.

À défaut de retrouver une croissance moyenne de 2 % par an, il est certain que nous allons être confrontés à des problèmes de financement des régimes sociaux ou du moins que nous allons devoir réaliser des arbitrages.

## Le défi social

Depuis 70 ans, nous considérons que notre système de protection sociale doit nous préserver des accidents de la vie, nous couvrir durant notre vieillesse et éradiquer la pauvreté. Il répond à des besoins individuels et collectifs. Il remplit une double mission d'assurance et d'assistance. Or, aujourd'hui, cette finalité sociale est mise en échec. D'un côté, il y a la montée ressentie et réelle de la précarité ; de l'autre il y a une remise en cause de la solidarité. Nous sommes tous en la matière, schizophrènes. Nous avons de plus en plus de mal à supporter la pauvreté tout en considérant que c'est aux autres de s'en charger. Ne déclarons-nous pas que nous ne pouvons pas « accueillir toute la misère du monde » ?

Dans les études d'opinion, de plus en plus de Français remettent en cause le concept de solidarité qui est le fondement même de notre système de protection sociale, les jeunes générations soutiennent les plus anciennes, les plus riches les plus pauvres, les célibataires les familles... Ceci fonctionne si tout le monde a le sentiment que les efforts sont mesurés et partagés. La crise rend les citoyens plus égoïstes, plus soupçonneux. Un système de masse comme l'est notre protection sociale est évidemment sujet à fraudes et à abus. Comme ils restent modérés et sont perçus comme tels, il n'y a pas de problème. Comme en revanche, à tort ou raison, il y a le sentiment que certains profitent des droits sociaux au détriment de la majorité, l'acceptabilité des prélèvements sociaux est alors en jeu.

Le système de masse correspondait à une époque : celle de la classe ouvrière et de la montée en puissance de la classe moyenne, celle d'une économie assez simple reposant de plus en plus sur des grandes entreprises. Aujourd'hui, ce système a vécu. Il est nécessaire d'aller vers plus de personnalisation des droits sociaux, personnalisation rendue possible par l'informatique et par la gestion automatisée des données.

L'évolution démographique impose des transferts intergénérationnels importants. Le travail des actifs est de plus en plus mis à contribution pour financer les retraités, la santé, la dépendance... Il y a le sentiment que les générations de l'après-guerre sont des générations dorées qui ont décidé collectivement de vivre comme si rien n'avait changé depuis trente ans. Elles considèrent que les années 60 de leur jeunesse sont éternelles. La tentation de « l'adulcescence » cet élément hybride constitué d'un adulte et d'un adolescent a gagné une grande partie de la population.

Après avoir bénéficié de la reconstruction, du plein-emploi, de la croissance digne d'un pays émergent, de l'inflation pour acheter à bas coût leurs logements, voire leur résidence secondaire, de la désinflation compétitive pour la valorisation de leur patrimoine, ils laissent un stock de dettes impressionnant, 2 000 milliards d'euros. La

dette sociale n'est pas la plus importante, 250 milliards d'euros, mais étant la conséquence de dépenses courantes non couvertes par des recettes de même nature, elle est en soi la plus choquante.

Le système actuel fonctionne donc sur la base d'importants transferts dont une grande part est intergénérationnelle. Les actifs financent donc les pensions des régimes obligatoires, une grande partie des dépenses d'assurance-maladie et de dépendance des retraités. C'est la contrepartie du travail que ces derniers ont accompli durant leur vie active. Mais à ces charges, il faut ajouter le remboursement des dettes accumulées depuis plus de 30 ans.

Il y a donc une double peine qui pèse sur les actuels actifs. Nous pourrions même évoquer une triple voire une quadruple peine : il y a la peine liée au chômage. Les charges sociales ne sont pas sans lien avec notre haut niveau de chômage. Elles nous imposent d'avoir une très forte productivité du travail. Ces charges pénalisent, en premier lieu, les jeunes de moins de 30 ans, jugés pas suffisamment formés pour être immédiatement productifs. Il y a également la peine liée à la diminution future du taux de remplacement en matière de retraite.

Au nom de l'efficacité économique et sociale, nous devons réfléchir collectivement sur la répartition des charges. Comment assurer un minimum de justice sociale au sein des générations et entre générations ? Comment veiller à ce qu'il y ait un juste retour sur investissement et que le système ne soit pas perçu comme une voie sans issue ou à sens unique ?

Cette réflexion s'impose d'autant plus qu'une part croissante des Français doute de l'équité du système de protection sociale.

### **LE PACTE SOCIAL MENACÉ ?**

Selon une étude du CREDOC réalisée en 2015, 82 % de la population estiment que la société française a besoin de changer en profondeur, et 35 % préconisent même une rupture radicale avec l'existant. Certes, les Français sont attachés au système de protection sociale issu de la Libération et seulement 14 % rêvent du grand soir avec un changement radical d'orientation. Néanmoins, ils ne sont que 29 % à penser que le statu quo est possible.

La population juge, en effet, à 55 %, qu'il est nécessaire de réaliser des réformes progressives mais réelles pour redessiner le système de protection sociale.

### **La retraite, la retraite et encore la retraite**

Sans surprise, la question des retraites focalise l'attention des ménages. Le traitement de la pauvreté et de l'exclusion est moins au cœur des préoccupations des Français qu'en 1995. Le financement des retraites est le sujet de préoccupation numéro un des Français en matière de protection sociale (47 %) et 30 % se préoccupent principalement de la prise en charge des personnes âgées dépendantes. Cette montée de l'inquiétude en matière de retraite ne génère pas obligatoirement un changement des comportements individuels. Il y a une sourde colère vis-à-vis des pouvoirs publics.

En vingt ans, les proportions d'inquiets vis-à-vis de la retraite et de la dépendance sont passées du simple au double. La montée des inquiétudes vis-à-vis du financement des retraites et de la dépendance semble suivre l'évolution réelle de ces dépenses qui représentent aujourd'hui plus de la moitié des dépenses de protection sociale et ont été multipliées par deux en vingt ans, passant de 132 milliards d'euros en 1995 à 307,5 milliards d'euros en 2013 (Insee comptabilité nationale), soit 14,5 % du PIB (DREES, 2015).

La préoccupation croissante des Français pour le financement des retraites est intergénérationnelle. Ce sont néanmoins les personnes d'âge actif qui expriment le plus fort taux d'inquiétude. Les moins de 25 ans se soucient principalement du traitement de la pauvreté (46 %), contre 27 % chez les 70 ans et plus, suivi de la prise en charge des grands malades 29 %, contre 15 % chez les sexagénaires et de l'avenir de l'indemnisation du chômage 26 %, contre 8 % chez les 70 ans et plus. En revanche, la dépendance des personnes âgées préoccupe le plus, fort logiquement, les 70 ans et plus (47 %).

### **La santé avant tout, bien que...**

Au niveau du système de santé, le reste à charge des ménages n'a jamais été aussi bas mais selon une enquête SILC d'Eurostat, 13 % des ménages déclarent avoir des problèmes sérieux ou être dans l'incapacité totale de payer les dépenses de santé en France, contre 7 % en Allemagne). Néanmoins, de meilleurs remboursements maladie de la Sécurité semblent moins prioritaires que dans le passé pour la population.

À la différence des autres générations plus âgées, les jeunes de moins de 25 ans souhaitent une augmentation des remboursements des indemnités maladie (20 %, contre 14 % chez les sexagénaires). Les seniors sans surprise demandent une augmentation des prestations vieillesse (53 % chez les 70 ans et plus, 52 % chez les 60-69 ans, contre seulement 19 % chez les moins de 25 ans).

Les Français sont de moins en moins solidaires et demandent une réaffirmation du lien professionnel. Le lien entre allocations-chômage et activité professionnelle est jugé par 81 % de la population comme légitime mais, pour un Français sur deux, les allocations de chômage devraient bénéficier uniquement aux personnes qui cotisent (contre un sur quatre en 2004). Si la solidarité est contestée, il est à noter que les aides liées à la dépendance, au handicap, ou à la perte d'autonomie, sont considérées comme des prestations relevant de la responsabilité de l'État.

Les Français sont plus hésitants pour des prestations telles que les allocations familiales ou de vieillesse. La moitié pense que tout le monde devrait potentiellement pouvoir en bénéficier, indépendamment du fait que la personne ait déjà travaillé ou cotisé auparavant. L'autre moitié (42 % et 46 % respectivement) estime que seules les personnes ayant travaillé ou cotisé auparavant devraient pouvoir accéder à ce type de prestation. La population (72 %) défend l'idée du versement universel des aides maladies mais 28 % semblent le remettre en cause. Il faut souligner que la remise en cause du caractère universel progresse au sein de la population depuis 1995. Il en va de même pour les allocations familiales (de 12 % à 24 %), les retraites (de 25 % à 45 %) ou encore les prestations assurance maladie (de 9 % à 23 %).



Les Français de moins de 25 ans défendent plus le principe de l'accès universel aux prestations sociales quand les seniors sont pour des aides ciblées.

Les Français restent attachés au monopole de la Sécurité Sociale, 80 % de la population y est favorable. Seuls 18 % des sondés considèrent que la gestion des frais de santé est une activité comme une autre. Une majorité relative, 47 % des Français, estime que les organismes publics de protection sociale devraient occuper une place plus importante. Il faut souligner que 38 % des sondés sont favorables à ce que les acteurs privés puissent jouer un rôle plus important dans le système de protection sociale. Ils souhaitent que ce soit avant tout des acteurs à but non lucratif (mutuelles et institutions de prévoyance).

### **Le nouveau monde du travail**

Le système de protection sociale est dépassé en raison même de l'évolution du monde de travail. En vertu des règles de l'ancien monde, le salariat devait être l'avenir de l'homme, les grandes entreprises devaient absorber les PME, les indépendants devaient devenir une curiosité de l'histoire.

Au début des années 80, les étudiants en économie apprenaient encore, en France, que les deux grands systèmes, le système capitaliste et le système marxiste allaient converger ; d'un côté la multinationale tentaculaire, de l'autre le combinat nationalisé. Ce rêve de la grande convergence ou le mythe de synthèse cher à l'esprit français s'est brisé avec la chute du communisme et avec la révolution économique provoquée par les nouvelles technologies de l'information et de la communication. Les PME sont redevenues à la mode et sont créatrices d'emploi.

La Sécurité sociale a été construite autour de l'idée de l'ouvrier employé dans un grand groupe industriel y faisant toute sa carrière professionnelle. Son caractère paritaire consacrait la toute-puissance des organisations syndicales dites représentatives.

Ce schéma a commencé à se fissurer dès les années soixante avec la tertiarisation et la féminisation de la population active.

## La tertiarisation et la féminisation de l'emploi

Avec la tertiarisation de l'activité économique, le nombre d'ouvriers se réduit d'année en année. En 1962, la France comptait 7,4 millions d'ouvriers soit 39 % de la population active. Ce taux est passé à 27 % en 1995. Vingt ans plus tard, les ouvriers représentent moins du quart de la population active.

En 1970, l'emploi industriel représentait 26 % du total de l'emploi, l'emploi agricole, 12 % et celui dans la construction 9 %. Le secteur tertiaire représentait alors 53 % des emplois.

En 2013 le secteur tertiaire occupait 76,9 % de la population active. L'industrie et la construction 20 % et l'agriculture 3 %.

L'autre grande mutation du marché du travail, ces cinquante dernières années, a été sa féminisation. Les femmes représentent aujourd'hui 47,9 % de la population active contre 35 % en 1970. Cette évolution a accompagné et amplifié la tertiarisation de l'emploi.

## La montée en puissance des cadres et des activités intellectuelles

Depuis le début des années 80, les métiers de cadres et professions intermédiaires ont fortement progressé (+ 3,3 millions en trente ans).

L'emploi industriel, s'il a fortement reculé, exige en revanche une technicité de plus en plus élevée. Les effectifs d'ingénieurs et de cadres techniques ont doublé depuis 1980 quand l'emploi industriel reculait de plus de 25 %. Les emplois industriels non qualifiés sont en voie de disparition. Ils sont passés de 1,3 million à moins de 550 000 de 1980 à 2010.

Sans partager totalement les thèses de Jeremy Rifkin qui annonce la fin du capitalisme et l'avènement d'une société fondée sur le communalisme collaboratif, nous pouvons nous interroger sur l'évolution du salariat.

La mondialisation de la fin du XX<sup>e</sup> et du début du XXI<sup>e</sup> siècle ainsi que l'avènement des techniques de l'information et de la communication provoquent de nouvelles ruptures dans l'organisation du monde du travail. La mondialisation provoque le déclin de l'industrie en occident, la robotisation et la digitalisation conduisent également à une disparition de nombreux emplois.

## Le travail de demain n'est pas celui d'hier !

Le mode de production de ces deux cents dernières années a reposé sur la concentration et la verticalité. L'accès à l'énergie, indispensable pour produire des biens industriels et l'accès aux transports, indispensable pour échanger, exigeaient de nombreux capitaux et des bras ainsi que de la logistique. La concentration était nécessaire pour dégager des rendements d'échelle, la verticalité pour organiser de manière quasi-militaire les

entreprises de taille importante. De Max Weber à Frederick Winslow Taylor, la rationalisation des organisations s'est faite par la déshumanisation du travail. Le développement industriel a été rendu possible par la rencontre du capital et du travail. Il a, en effet, nécessité la mobilisation de capitaux gigantesques pour financer des investissements importants. Le recours aux sociétés par actions, au financement bancaire est devenu incontournable tout comme l'emploi d'un nombre important de salariés. Les usines ont remplacé les ateliers et ont attiré un nombre croissant de bras rendus disponibles par la meilleure productivité de l'agriculture.

Les usines industrielles ont été délocalisées ou ont été robotisées. Il ne faut pas pleurer l'ancien temps. Le travail à la chaîne était inhumain tout comme était celui dans les mines au XIX<sup>e</sup> siècle. Il faut au-delà de la difficile mutation en cours considérer que la réduction du nombre d'ouvriers est un signe manifeste de progrès technique mais aussi social.

L'être humain en tant qu'acteur économique n'échappe pas à la règle intangible de la spécialisation relative. On est amené à privilégier les activités où on est le moins mauvais. Or, l'avantage concurrentiel des femmes et des hommes provient de leur intelligence et de leur capacité à répondre à l'aléa, aux risques.

Robert Reich, l'ancien secrétaire d'État au travail de Bill Clinton, soulignait, dans son ouvrage « *L'économie mondialisée* », publié en 1993, que les emplois intermédiaires allaient disparaître. Seuls pourraient résister à la mutation, les créateurs et les manipulateurs de symbole, les chercheurs, les marketeurs, les femmes et hommes de réseaux... Sa prémonition, vingt ans plus tard, se révèle exacte. De plus en plus d'actifs seront amenés à évoluer durant leur vie professionnelle qui, du fait de l'augmentation de l'espérance de vie, s'allongera. Nous sommes, par goût ou par obligation, amenés à être de plus en plus mobiles, à l'intérieur de notre pays mais aussi à l'extérieur. Toujours par appétence ou au nom des contraintes, nous pourrions changer plusieurs fois de statuts durant notre carrière professionnelle. Nous pourrions ainsi être salariés, fonctionnaires, indépendants... Nous pourrions être aussi amenés à passer d'une grande entreprise à une PME ou inversement. Notre droit social qui a été construit par rapport à l'emploi occupé est obsolète face à cette mutation professionnelle. Nous devons devenir les porteurs de nos droits qui de ce fait doivent être portables. Surtout avec une vie professionnelle qui potentiellement sera de 43 ans, avec une retraite qui, en moyenne, sera de plus de 25 ans, il est indispensable de rentrer dans l'ère de la personnalisation. Aujourd'hui, les modèles de voiture ouvrent droit à un nombre quasi-infini d'options permettant de les adapter à nos goûts et attentes. Il en est de même avec les contrats d'assurance-vie, les séjours touristiques... pourquoi la protection sociale resterait un système profondément daté ?

Depuis le début des années 80, les formes particulières d'emploi se développent en particulier pour les moins de 25 ans : intérim, CDD, apprentis. C'est la traduction de la crise et des rigidités des formes traditionnelles d'emploi. Plus de 80 % des emplois proposés aux demandeurs d'emploi ou aux jeunes sont des CDD.

## LE RENOUVEAU DU TRAVAIL NON-SALARIÉ

Une rupture est également intervenue dans le courant des années 2000 avec la progression des travailleurs non-salariés. Ce phénomène est particulièrement net en France mais est également la règle au Royaume-Uni ou aux États-Unis. Le statut d'indépendant est en phase avec la digitalisation de l'économie, avec le travail à la mission. Certains peuvent regretter cette évolution mais elle est une réalité. D'autres peuvent considérer qu'elle redonne aux actifs les moyens d'organiser leur vie professionnelle comme ils l'entendent. Notons que le travail indépendant n'est pas toujours un choix, il peut être contraint ; c'est pourquoi il est nécessaire de s'interroger sur les droits sociaux qui sont attachés aux actifs ayant le statut d'indépendant.

L'indépendant, avant le début de l'ère industrielle, était celui qui détenait un savoir professionnel et qui pouvait le vendre à des commanditaires. Ils pouvaient se vendre à l'heure, à la journée, à la tâche. Certains étaient propriétaires de leur fonds de commerce, les commerçants, les artisans, certains agriculteurs, mais d'autres étaient soumis au bon vouloir des donneurs d'ordre.

Le développement de l'industrie a profondément modifié la donne avec la naissance du salariat et le déclin du travail indépendant. Ce déclin a été progressif mais s'est accéléré au cours du XX<sup>e</sup> siècle. À la sortie de la Seconde Guerre Mondiale, il était admis que l'avenir était au salariat et en particulier au salariat au sein de grandes structures. Cette prévision s'est révélée exacte durant les Trente Glorieuses et un peu au-delà. Le poids des non-salariés est passé de plus de 14 % de la population active en 1948 à moins de 9 % en 2000.

Le développement des grandes entreprises, le recul de l'emploi agricole, la diminution du petit commerce au profit des super et hypermarchés ont provoqué cette évolution. Il était admis que les PME devaient également à terme disparaître au nom d'une concentration jugée alors inévitable.

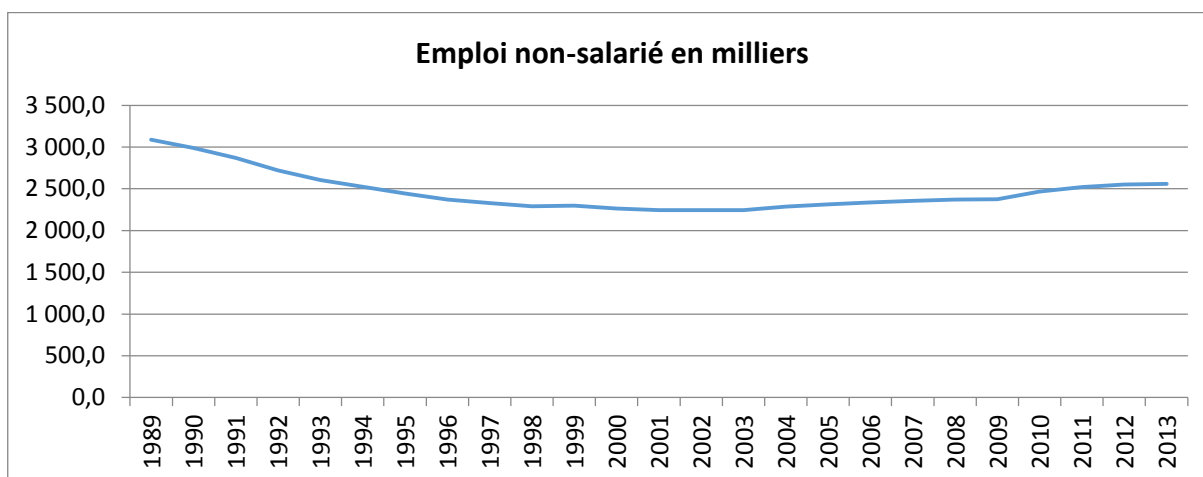
Depuis une dizaine d'années, nous constatons un retournement de tendance qui est d'autant plus net si nous excluons la population agricole.

Le monde du travail s'est transformé, notamment en raison du rôle accru des techniques de l'information et de la communication. Le travail est de moins en moins physique et de plus en plus intellectuel. Il s'exerce de moins en moins dans le secteur secondaire et de plus en plus dans le secteur tertiaire.

Le passage de la civilisation de l'usine à celle du savoir explique la progression du nombre des indépendants. Par simplicité organisationnelle et afin de contourner les rigidités du droit du travail, les entreprises ont également externalisé une partie de leurs activités au profit de travailleurs non-salariés.

La France comptait, ainsi, en 2013, 2,9 millions de non-salariés occupant 11,2 % des emplois. Pour mémoire, il y avait, toujours en 2013, 22,8 millions de salariés. Avec la création du statut d'autoentrepreneur, le nombre d'indépendants s'accroît chez les actifs les plus âgés comme chez les jeunes. Actuellement parmi les actifs occupés âgés de 50

ans ou plus, 16 % sont non-salariés. Chez les moins de 30 ans, ce taux est de 4,5 % en progression de 1,5 point depuis 2005.



Source : INSEE

Le renouveau du travail non salarié ne peut donc que s'amplifier. De même, le salariat de demain prendra de nouvelles formes, portage salarial, multi-employeurs, mise à disposition, cohabitation de plusieurs activités professionnelles sous des formes juridiques différentes. La couverture sociale doit, de fait, évoluer. Elle doit être détachée du statut pour devenir complètement individualisable.

Au-delà de la montée en puissance des non-salariés, se développe la multi-activité. En 2013, plus de 3,4 % de la population active occupe un deuxième emploi quand ce taux était de 2,7 % en 2003. La multi-activité concerne tout à la fois les actifs les plus diplômés qui vendent leur expertise sous différentes formes (plusieurs employeurs, travailleurs indépendants dans le cadre de prestations de service) et les actifs les moins bien formés (travail à temps partiel, CDD...). L'instauration du statut de l'autoentrepreneur a favorisé l'émergence de cette multi-activité.

### **VERS LE COMPTE PERSONNEL D'ACTIVITÉ**

L'économie moderne est intimement liée à l'urbanisation et au déracinement de la population rurale. Contrairement aux idées reçues, la vie préindustrielle était difficile, marquée par les disettes, voire les famines. Néanmoins, des formes de solidarité villageoise pouvaient exister. La révolution industrielle a conduit à faire disparaître ces solidarités ; les ouvriers agricoles dépendant d'un fermier, d'un suzerain, se sont mus en ouvriers dépendant d'un patron ou de son représentant. La concentration d'un grand nombre de salariés dans des établissements industriels eux-mêmes regroupés au sein de villes urbanisées, a facilité leur organisation en syndicats.

En fonction des pays, les revendications des syndicats peuvent être de nature politique avec une volonté de contrôle des outils de production ou de nature sociale avec une demande de couverture sociale. En France, le politique l'a emporté sur le social. Pendant de nombreuses décennies, les syndicats ont considéré que la mise en place d'un système de protection sociale permettait d'acheter la paix sociale et retardait d'autant la

survenue du grand soir. Accepter des pseudos cadeaux du patronat revenait à le légitimer aux yeux de certains syndicats.

Il faut l'avouer qu'à l'origine, le salarié n'était qu'une forme revisitée du servage. Le carnet de travail, le principe de subordination au patron, la rémunération à la tâche ou à l'heure constituaient autant de symboles de l'état de soumission du salarié. Le taylorisme avec la division poussée du travail a poussé à l'extrême ce schéma. Le travailleur n'est que le prolongement de la machine. En contrepartie de cet état d'exploitation, les salariés arrachent ou obtiennent un statut social visant à les protéger. Ce statut vise également à assurer le maintien en état de la force de travail. C'est pourquoi il y a dans un grand nombre de pays un lien entre la protection sociale et le travail. C'est en cotisant que l'actif acquiert des droits à la retraite, pour l'assurance-maladie, pour les allocations familiales ou pour le chômage. Tant au XIX<sup>e</sup> que durant une grande partie du XX<sup>e</sup>, les relations sociales sont marquées par la conquête de droits sociaux soutirés au patronat.

Actuellement, le nouveau monde peut être aussi, voire plus, barbare que l'ancien avec une précarisation plus importante du travail. Aujourd'hui, c'est bien souvent l'entreprise, la très grande entreprise, qui est une source de sécurisation des liens sociaux. Afin d'assurer une plus grande égalité de traitement entre les différents actifs, il y a une nécessité à réinventer le cadre social, l'individu l'emportant sur l'emploi et le titre. Le Compte Personnel d'Activité que le Gouvernement de Manuel Valls veut mettre en place constitue une novation qui pourrait amener à une révolution sociale. Ce compte doit être non pas un outil d'individualisation de la protection sociale mais un instrument, au contraire, de mutualisation des risques auxquels sont confrontés les assurés sociaux durant toute leur carrière professionnelle. Ce compte, en s'inspirant du compte individuel de formation professionnelle, devrait retracer les droits des actifs en matière de formation, d'emploi voire de retraite. Le principe serait que ces droits soient détachés de l'emploi et rattachés au travailleur.

Ce compte personnel doit être tout à la fois un passeport social et un outil de gestion de sa carrière professionnelle. Il devrait permettre de gérer ses droits formations, emploi et retraite avec une portabilité totale et une certaine forme de fongibilité.

Retrouvez la lettre et toutes les informations concernant le Cercle sur notre site :

[www.cerclidelepargne.fr](http://www.cerclidelepargne.fr)

Sur le site vous pouvez accéder à :

- L'actualité du Cercle
- Les bases de données économiques et juridiques
- Les simulateurs épargne/retraite du Cercle

**Le Cercle de l'Épargne**, de la Retraite et de la Prévoyance est un centre d'études et d'information présidé par Jean-Pierre Thomas et animé par Philippe Crevel.

Le Cercle a pour objet la réalisation d'études et de propositions sur toutes les questions concernant l'épargne, la retraite et la prévoyance. Il entend contribuer au débat public sur ces sujets.

Pour mener à bien sa mission le Cercle est doté d'un Conseil Scientifique auquel participent des experts reconnus en matière économique, sociale, démographique, juridique, financière et d'étude de l'opinion.

**Le conseil scientifique du Cercle** comprend **Robert Baconnier**, ancien Directeur général des impôts et ancien Président de l'Association Nationale des Sociétés par Actions, **Jacques Barthélémy**, avocat-conseil en droit social et ancien professeur associé à la faculté de droit de Montpellier, **Philippe Brossard**, chef économiste d'AG2R LA MONDIALE, **Jean-Marie Colombani**, ancien Directeur du Monde et fondateur de Slate.fr, **Jean-Paul Fitoussi**, professeur des universités à l'IEP de Paris, **Jean-Pierre Gaillard**, journaliste et chroniqueur boursier, **Christian Gollier**, Directeur de la Fondation Jean-Jacques Laffont - Toulouse Sciences Économiques, membre du Laboratoire d'Économie des Ressources Naturelles (LERNA) et Directeur de recherche à l'Institut d'Économie Industrielle (IDEI) à Toulouse, **François Héran**, ancien Directeur de l'INED et Directeur du département des sciences humaines et sociales de l'Agence Nationale de la Recherche, **Jérôme Jaffré**, Directeur du CECOP, **Florence Legros**, Directrice Générale de l'ICN Business School ; **Jean-Marie Spaeth**, Président honoraire de la CNAMTS et de l'EN3S et **Jean-Pierre Thomas**, ancien député et Président de Thomas Vendôme Investment.

Les études de l'épargne, de la retraite et de la prévoyance sont une publication du Cercle de l'Épargne.

Comité de rédaction : Philippe Crevel, Sarah Le Gouez, Hélène Clerc

### Contact relations presse, gestion des publications :

Sarah Le Gouez

06 13 90 75 48

[slegouez@cerclidelepargne.fr](mailto:slegouez@cerclidelepargne.fr)